REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Gironde

Ville de Bègles

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°18

OBJET : FONCTION PUBLIQUE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

L'an deux mille vingt-deux le 6 octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **30 septembre 2022.**

Etaient présents : Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH , Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, Mme Isabelle TARIS, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ABDELKADER, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Seynabou GUEYE

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :
Mme Fabienne CABRERA donne procuration à M. Marc CHAUVET
M. Jacques RAYNAUD donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET
M. Benoît D'ANCONA donne procuration à M. Olivier GOUDICHAUD
Mme Laetitia VASSEUR donne procuration à Mme Marie-Laure PIROTH
Mme Isabelle TEURLAY NICOT donne procuration à Mme Seynabou GUEYE
Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE
M. Christophe THOMAS donne procuration à M. Mohammed MICHRAFY

Secrétaire de la séance : Mme Bénédicte JAMET DIEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20221006-SGCM20221007-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2022
Affichage : 07/10/2022

Monsieur Aurélien DESBATS expose :

La ville doit se doter des moyens nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et satisfaire les besoins des usagers du service public dans la limite des crédits budgétaires.

C'est pourquoi je vous propose de créer :

- **9 emplois d'adjoint technique** qui permettront de mettre en stage des agents contractuels affectés depuis la rentrée 2022-2023 sur des postes permanents d'entretien dans les écoles

- **1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe** suite à la réussite au concours d'une agente contractuelle en poste à la Maison Municipale de la Musique

- **Un emploi de Responsable de structure Petite Enfance, référent santé**, de niveau A ou B, afin de prendre en charge la direction partagée de la Halte-Garderie Ribambulle et la mission de « référent santé du jeune enfant » qui consiste à informer, sensibiliser et conseiller la direction et les équipes en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

Le poste est ouvert aux fonctionnaires dans le cadre de la mobilité mais aussi aux agents contractuels. Il peut être pourvu par un agent lauréat du concours d'infirmier, ou titulaire d'un grade du cadre d'emplois correspondant, ou à défaut par un agent recruté par voie de contrat.

Dans ce dernier cas, l'agent doit posséder le diplôme d'Etat d'infirmier et justifier d'une expérience de 3 ans au moins dans ce domaine.

La rémunération est fixée par référence à l'échelonnement indiciaire des infirmiers territoriaux de catégorie A ou B. Elle est assortie du régime indemnitaire en vigueur et de la prime annuelle accordée aux agents municipaux.

- **Un emploi de Gestionnaire de la paie et des carrières**, de niveau B. L'agent sera chargé d'assurer en autonomie la saisie, et le contrôle des salaires du personnel communal (fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé, …) conformément au statut applicable aux personnels gérés. Il-elle établira les actes de recrutement, de déroulement des carrières et de fin de carrière.

Le poste est ouvert aux fonctionnaires dans le cadre de la mobilité mais aussi aux agents contractuels. Il peut être pourvu par un agent lauréat du concours de rédacteur, ou titulaire d'un grade du cadre d'emplois correspondant, ou à défaut par un agent recruté par voie de contrat.

Dans ce dernier cas, l'agent doit posséder un diplôme de niveau 4 et justifier d'une expérience de 1 an au moins dans le domaine de la gestion de la paie et des carrières des agents de la Fonction Publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20221006-SGCM20221007-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2022
Affichage : 07/10/2022

La rémunération de cet emploi est fixée par référence à l'échelonnement indiciaire des rédacteurs territoriaux. Elle est assortie du régime indemnitaire en vigueur et de la prime annuelle accordée aux agents municipaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code Général de la Fonction Publique

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en adéquation les emplois avec les besoins du service public

DÉCIDE

Article 1 : De créer les emplois suivants :
- 9 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe
- 1 emploi de responsable de structure Petite Enfance, référent santé
- 1 emploi de gestionnaire de la paie et des carrières

Article 2 : De prévoir et prélever les crédits correspondants sur le chapitre 012 du budget principal de la Ville.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

MAIRIE DE BEGLES (Gironde)

VOTANTS : 35
POUR : 35
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20221006-SGCM20221007-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2022
Affichage : 07/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20221006-SGCM20221007-18-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2022
Affichage : 07/10/2022